



Envoyé en préfecture le 10/12/2020

Reçu en préfecture le 10/12/2020

Affiché le 10/12/2020

ID : 063-200071199-20201208-CCPL_2020_138-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	38 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : **02 décembre 2020**

Date d'affichage : **02 décembre 2020**

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le huit du mois de décembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au complexe sportif à Aigueperse.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Catherine CUZIN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Absents représentés :

Absents :

Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : Christelle CHAMPOMIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2020-138 : ALSH : ORGANISATION DES MULTI-SITES A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2021

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Vu l'instruction n°06-192JS du 22 novembre 2006 pour la « mise en œuvre de l'aménagement du régime de protection des mineurs accueillis pendant les vacances et les loisirs »,

Vu l'avis favorable des services de la DDCS reçu le 10 novembre 2020,

Vu l'avis du comité technique, lors de sa séance du 2 décembre 2020,

Pour rappel, les ALSH du territoire Plaine Limagne sont organisés en multi-sites (délibération n°2018-140 du conseil communautaire du 29 octobre 2018).

Les objectifs de l'organisation des ALSH visent la cohérence, l'unité pédagogique, la mutualisation des moyens humains et matériels, ainsi que l'accès à un secteur ados sur l'ensemble du territoire communautaire.

Lors du mois de février 2020, deux événements extérieurs, subis par la communauté de communes Plaine Limagne, ont des incidences sur le devenir du multi-site Thuret-Bussières-et-Pruns :

- la fermeture de l'ALSH de Bussières-et-Pruns suite à la décision de la Commission de sécurité d'interdire l'accueil des enfants de moins de 6 ans dans les locaux de l'association Emmaüs Bussières-et-Pruns,
- l'arrêt de la convention de partenariat avec la Maison Familiale Rurale qui mettait à disposition de l'ALSH de Thuret des locaux et son parc extérieur pour augmenter sa capacité d'accueil pendant la période estivale.

Avec les effets de la COVID-19 sur la fréquentation des ALSH, concernant le pôle ados notamment, l'installation du nouveau conseil communautaire et l'élection d'un nouvel exécutif en juillet 2020, une nouvelle organisation est proposée pour une mise en œuvre en janvier 2021.

Par rapport aux déclarations des ALSH Plaine Limagne, la nouvelle organisation n'implique pas de changements d'effectifs.

L'accueil du mercredi journée reste inchangé et sera organisé de la manière suivante :

ALSH multi-site d'Aigueperse : qui regroupe les ALSH d'Aigueperse (boulevard des Valots) - Aubiat - Effiat. Le site principal est l'ALSH d'Aigueperse.

ALSH multi-site de Maringues : qui regroupe l'ALSH de Maringues et l'ALSH de Randan. Le site principal reste l'ALSH de Maringues.

L'accueil des petites vacances et vacances d'été sera organisé de la manière suivante :

ALSH multi-site d'Aigueperse : qui regroupe les ALSH d'Aigueperse (2 sites : boulevard des Valots ; Ecoles maternelle et primaire à Aigueperse) - Aubiat. Le site principal reste l'ALSH d'Aigueperse (boulevard des Valots).

ALSH multi-site de Maringues : qui regroupe l'ALSH de Maringues, l'ALSH de Randan et l'ALSH de Thuret. Le site principal reste l'ALSH de Maringues.

Concernant le pôle ados, il ne sera plus organisé en multi-site, avec un ALSH Ados localisé à Effiat.

Le multi-site Thuret-Bussières-et-Pruns est supprimé.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à la majorité des voix (31 voix pour, 1 voix contre, 6 absentions) de ses membres présents et représentés :

- d'approuver la suppression du multi-site Thuret-Bussières-et-Pruns et de réorganiser les multi-sites à partir du 1^{er} janvier 2021, comme précisé dans l'exposé,
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités administratives et financières liées à ce dossier.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 10/12/2020
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

